



Présentation

Depuis 1919, les membres de gouvernement des cantons responsables de la santé sont réunis dans un organe de coordination politique dénommé dès 2004 «Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, CDS» (auparavant: Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires). La conférence a pour but de promouvoir la collaboration intercantonale, celle entre les 26 cantons et la Confédération et celle avec d'importantes organisations du domaine de la santé. Des représentants d'offices fédéraux et de la Principauté de Liechtenstein prennent part en tant qu'hôtes permanents aux réunions de la conférence. Deux assemblées plénières et neuf séances de comité se tiennent en règle générale par année. Le Comité directeur se compose de dix membres de gouvernements cantonaux. Il traite les affaires d'actualité et prépare celles à traiter par l'Assemblée plénière. La conférence dispose de commissions permanentes concernant la planification et le financement des services de soins, la formation et, enfin, les examens intercantonaux en ostéopathie. Depuis 1978, la conférence possède un secrétariat central permanent ayant son siège à Berne. La conférence et son secrétariat central sont soutenus juridiquement et financièrement par les cantons. Le 1.1.2009 est entrée en vigueur la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS), à laquelle tous les cantons ont adhéré. Dans son cadre, l'Assemblée des cantons signataires (correspondant de fait à la CDS) nomme un Organe de décision MHS et un Organe scientifique MHS qui œuvrent en faveur de la coordination et de la concentration de la médecine hautement spécialisée.

Les décisions de la conférence ne sont contraignantes ni pour ses membres ni pour les cantons, mais ont simplement valeur de recommandations. Font exception à cette règle les décisions prises dans le cadre de la CIMHS et les dispositions concernant les examens en ostéopathie. La conférence joue également un rôle important en tant que forum de discussion des directrices et directeurs sanitaires ainsi qu'en tant qu'interlocutrice des autorités fédérales tout comme de nombreuses associations et institutions nationales.

Chaque question de politique de santé peut en principe faire l'objet d'un débat au sein de la conférence. Toutefois, les principaux sujets à traiter sont ceux qui concernent certains services centraux, d'importantes questions de coordination, des problèmes politiques actuels d'intérêt commun et la position des cantons face au pouvoir central. Parmi ses activités principales figurent les prises de position et les mesures de coordination dans les domaines de l'assurance-maladie et du financement des services de soins, de la planification de ces derniers et tout particulièrement de celle des hôpitaux ainsi que des services médicaux hautement spécialisés, de la promotion de la santé et de la prévention et, enfin, du développement des systèmes d'information. En collaboration avec la Confédération, la conférence est en train de prendre des mesures de promotion de l'informatique médicale (cybersanté), de la médecine de premier recours, des soins palliatifs et de la santé psychique. La conférence traite les questions de formation et de recrutement du personnel de santé en étroite collaboration avec l'Organisation internationale du monde du travail en santé (OdASanté). ■